



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-34

**Séance du
05 juin 2026**

Date de convocation :
01 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, MME DEMONT, Mme DHONT, M. IMBERT,

Absents :

Mme MAZAUD donne pouvoir à Mme GADEAUD
M. LAUTRETTE donne pouvoir à M. REBEYROL

Secrétaire de séance :

Mme Elodie DEMONT

Tarification de la salle des associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des demandes de locations de la salle des associations, il y a lieu de voir les conditions d'utilisation et le tarif à appliquer.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de location de la salle des associations applicable dès sa mise en fonction.

Les demandes ne seront prises en compte qu'à la signature de la convention d'occupation.

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'appliquer** un forfait minimal de 20€ pour 2h d'occupation
- **D'appliquer** un tarif de 10€ par heure supplémentaire
- **De** donner pouvoir au Maire pour signer la convention.

Ce tarif comprend la location de la salle et les consommations d'eau, de chauffage et d'éclairage.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Elodie DEMONT

Le Maire,
Michel REBEYROL

